

## Qu'est ce qu'un projet personnalisé ?

Le projet personnalisé, c'est un peu comme une recette de cuisine sur mesure mais pour la vie quotidienne.

C'est un engagement entre vous et le SAVS - DV visant à développer votre autonomie dans les domaines suivants :

- Informer sur vos droits. Accompagner si besoin vers les acteurs locaux.
- Développer des stratégies de déplacement... pour que l'expression « Mettre un pied devant l'autre » devienne une réalité, sans bosses ni bleus.
- Accompagner en ergothérapie concernant l'accès au numérique, les aides techniques, l'aménagement du logement ...
- Favoriser votre vie sociale en identifiant les réseaux de votre bassin de vie (clubs, associations, etc...)

**Nous restons à votre disposition pour créer votre recette ensemble.**

**Que ce soit pour un projet, une question, nous sommes là pour ajouter une pincée de créativité , une cuillère de savoir faire et une dose de bonne humeur.**



**TRAM A et E**  
**Arrêt Hohwart**



**Service  
d'accompagnement  
à la vie sociale**

**Tél. : 03 88 79 78 95**  
**Mail : [savs.dv@bartischgut.fr](mailto:savs.dv@bartischgut.fr)**

**Adresse : 7 rue Bartisch  
67100 Strasbourg**

## **Vous n'êtes pas seul-e !**

Notre service d'accompagnement à domicile est spécialement créé pour les personnes Bas-Rhinoises atteintes de déficiences visuelles.

Nous proposons un soutien personnalisé pour vous aider à développer votre autonomie.

Les professionnels se déplacent sur rendez-vous à votre domicile, sur votre lieu de travail ou de loisirs et vous reçoivent également dans leurs locaux.

Une équipe constituée d'une secrétaire, d'un ergothérapeute, d'une instructrice en locomotion, d'une assistante de service social et d'une éducatrice spécialisée. Elle vous accompagne dans le cadre de votre projet.

## **L'aventure commence !**

Le SAVS – DV vous accueille suite à une notification de décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Cette orientation ne découle pas sur une entrée systématique dans le service. Un entretien initial évaluera vos différents besoins.

Si votre projet relève des missions du service. Un accompagnement débutera dans les prochains mois. Les modalités vous seront détaillés lors de votre entretien.

L'accompagnement est limité dans le temps; en moyenne les accompagnements durent entre 6 mois à 1 an.

## **Bonne nouvelle !**

Ne vous souciez pas du coût de l'intervention des professionnels, celui-ci est pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Pour toutes demandes de financement ou d'achat du matériel adapté, le service vous accompagne dans la constitution d'un dossier auprès des différentes instances.